

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 223

présenté par
Mme Buffet et M. Peu

ARTICLE 1ER BIS AB

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce nouvel article est contraire aux libertés fondamentales. L'espace public n'a pas vocation à devenir un lieu de neutralité religieuse.